

INVITATION CONGRÈS 26 AOÛT 2023

Centre du Congrès Bienne, Rue Centrale 60
Salle de concert
Début : 10h30

Envoi II du 5 juillet 2023



Chères et chers camarades,

Le Congrès du 26 août, à Bienne, approche, et avec lui la phase cruciale de la campagne électorale. Les choses très sérieuses vont bientôt commencer ! Ensemble, nous allons prendre parti pour une Suisse solidaire. Nos thèmes phares – pouvoir d'achat, protection du climat et égalité – sont parfaitement en phase avec l'actualité.

Lors du dimanche de votations de la mi-juin, nous avons pu célébrer une grande victoire pour le climat. Le PS s'est engagé de toutes ses forces en faveur de la loi climat. Le oui à ce projet marque une étape importante vers la neutralité carbone de la Suisse. D'autres mesures sont nécessaires – c'est pourquoi le PS a lancé l'automne dernier l'initiative pour un fonds climat. Celle-ci encourage les investissements publics massifs dans la protection du climat et le passage à l'indépendance totale envers les énergies fossiles.

La grève féministe du 14 juin a été énergique et couronnée de succès, rassemblant plus de 300 000 participant-es. Une multitude de manifestations, d'actions, de concerts et d'apéros ont coloré la Suisse en violet ce jour-là. Le PS et les Femmes socialistes se sont engagé-es en première ligne pour réclamer plus de temps, d'argent et de respect. Le nouveau droit pénal en matière sexuelle, avec l'importante règle du « seul un non est un non », a été adopté par le Parlement lors de la session de juin. Le référendum contre la réforme injuste des caisses de pension a recueilli un nombre record de signatures en très peu de temps et a été déposé fin juin. De plus, notre initiative pour les crèches a elle aussi récolté le nombre de signatures requises. Un grand merci à toutes et tous pour votre coopération et votre soutien. Ensemble, nous allons faire avancer ce pays.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer le 26 août à Bienne. La matinée sera consacrée aux aspects statutaires, aux recommandations de vote, aux propositions et aux résolutions. L'après-midi sera marqué par le grand lancement de la campagne électorale, avec des interventions du président de la Confédération, Alain Berset, et de la conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider. Notre Co-présidence, soit le tandem Mattea Meyer et Cédric Wermuth, prendra elle aussi la parole.

Nous vous souhaitons un bel été. Le 26 août, à Bienne, nous lancerons la campagne électorale. Prenons parti pour une Suisse solidaire !

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
Co-secrétaire générale



Tom Cassee
Co-secrétaire général



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DE MATIÈRES

Ordre du jour provisoire	4
Indications importantes au sujet du Congrès	5
Documentation du Congrès	5
Organisation du Congrès	5
Carte de délégué-e/invité-e	5
Délégué-es suppléant-es	6
Propositions et résolutions	6
Documents finaux	6
Prise de parole	6
Traduction simultanée	7
Restauration lors du Congrès	7
Vous avez la parole !	7
Langue des signes	7
Personnes malentendantes	8
Personnes malvoyantes	8
Garderie	8
WLAN	8
Programme de la veille de la fondation Anny Klawa-Morf à Zurich	9
Information sur le site	10
Règlement du Congrès	11
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	13
Élection de la Commission de vérification des mandats	13
Point 5 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès du 25 février 2023 à Fribourg	14
Point 6 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	15
Adoption des comptes annuels 2022	15
Point 8 de l'ordre de jour : Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums	34
Soutien à l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »	34
Point 9 de l'ordre de jour : Propositions, résolutions et rapports	38
Proposition du PS Uster Les enfants ont droit à un développement sain. Il faut donc les protéger des médias numériques	38
Proposition du PS Bienne Madretsch	41
Rapport d'activité du GT Démocratie économique	43

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations d'Anna Tanner, co-présidente du PS canton de Berne
 - Salutations d'Erich Fehr, maire de la ville de Bienne
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Salutations de la Co-présidence de PS Suisse Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
 4. **Actualités politiques**
 5. **Procès-verbal du Congrès du 25 février 2023 à Fribourg**
 6. **Affaires statutaires**
 - Adoption des comptes annuels 2022
 7. **Recommandations de vote pour les votations fédérales**
 8. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
 - Soutien à l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »
 9. **Propositions, résolutions et rapports**
 - Proposition du PS Uster : Les enfants ont droit à un développement sain. Il faut donc les protéger des médias numériques
 - Proposition du PS Bienne Madretsch
 - Rapport d'activité du GT démocratie économique
 10. **Discours de l'invité-e international-e**

PAUSE DE MIDI

Nous prenons parti pour une Suisse solidaire !

Discours du Président de la Confédération Alain Berset et de la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider

Coup d'envoi de la phase la plus chaude de la campagne électorale avec des discours de notre Co-présidence Mattea Meyer et Cédric Wermuth et d'autres orateur-trices

16h00

APÉRO

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

Cet envoi contient

- L'ordre du jour adapté
- Le règlement du Congrès
- Comptes annuels 2022
- La documentation relative à l'initiative pour l'inclusion
- Les amendements et propositions reçus
- Rapport d'activité du GT démocratie économique
- Diverses communications ainsi que des informations sur le lieu du Congrès

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**
Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan,
Roger Nordmann, David Roth, Nicola Siegrist, Tom Cassee, Rebekka Wyler
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch
Téléphone : 031 329 69 69

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-es inscrit-e-s avec la **documentation finale le 18 août 2023**.

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au vendredi 25 août 2023, 17h00 au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Délai n° 1 : 21 juin 2023 - *expiré*

Délai n° 2 : 9 août 2023, 18h00

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au mercredi 9 août 2023, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence/du Conseil de parti, le vendredi 18 août 2023 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres-proposition@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence/du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 18 août 2023, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/bienne2023).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français/italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet de boissons et de snacks est prévu pour se restaurer pendant le Congrès. Celui-ci propose une offre de restauration variée pendant la pause de midi (à vos frais).

VOUS AVEZ LA PAROLE !

De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimerions donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Rebekka Wyler, co-secrétaire générale du PS Suisse (rebekka.wyler@spschweiz.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)

LANGUE DES SIGNES

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF et/ou italien/LIS) lors du Congrès. Une traduction italien/LIS ne sera malheureusement pas disponible en raison de l'impossibilité de trouver des interprètes disponibles. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer avant le 21 juillet 2023 en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

PERSONNES MALENTENDANTES

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) jusqu'au 21 juillet 2023 afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

PERSONNES MALVOYANTES

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici au 21 juillet 2023, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

GARDERIE

Pendant le Congrès, la section de Bienne organise un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante avant le 21 juillet 2023 : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

WLAN



SSID: CTS_Kongresshaus

Browser URL Adresse: www.pwlan.ch



1. Free-SMS Login

Voucher Login

land: Schweiz

2. Mobilnummern: +41 79 2002 20 00

Automatisches Login

Ich habe die Vertragsbedingungen gelesen und akzeptiert.

3. **4.** Weiter

Anmeldung Swisscom Public WLAN
Geben Sie bitte Ihre Mobilnummer ein. Sie erhalten anschließend den Zugangscode per SMS zugestellt. (SMS gratis, keine kommerzielle Nutzung der Mobilnummer).

Für weitere Zugangsarten der Swisscom hier klicken.

PROGRAMME DE LA VEILLE DE LA FONDATION ANNY KLAWA-MORF À ZURICH

La veille du Congrès, un événement de la fondation Anny-Klaw-Morf aura lieu sur le thème «Entre organisation politique et résistance. Discussion sur la guerre en Ukraine avec des membres de la Plateforme sociale-démocrate ».

Des membres de la plateforme sociale-démocrate en Ukraine (SD Platform) donneront un aperçu de leur vision de la politique intérieure de l'Ukraine et de la guerre. Les thèmes seront les livraisons d'armes suisses et la neutralité, les conflits entre les syndicats et la politique et la lutte contre la corruption en Ukraine.

La manifestation aura lieu de 19.00 à 20.30 dans la salle Rosa Luxemburg du Café Boy à Zurich (Kochstr. 2, 8004 Zurich). L'événement se déroulera en anglais. Inscription et informations complémentaires :

<https://anny-klawa-morf.ch/events/zwischen-macht-und-widerstand-in-der-ukraine/>

INFORMATION SUR LE SITE

Palais de Congrès Bienne, Rue Centrale 60, Salle de concert

(Voir le planificateur d'itinéraire [ici](#))



Trajet en transports publics

Depuis la gare vous pouvez vous rendre au Palais des Congrès en 5 minutes à pied.

Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant. Comme les installations de Bienne sont un peu vétustes, nous prions les camarades en chaise roulante de nous contacter brièvement par courriel (congres@pssuisse.ch).

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au mercredi 9 août 2023 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 18 août 2023 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 25 FÉVRIER
2023 À FRIBOURG**

Approbation du procès-verbal du Congrès du 25 février 2023 à Fribourg.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/bienne2023.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2022

Bilan 2022

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	689	707
PostFinance	4'183'968	3'880'138
Banque	2'214'875	3'189'960
Débiteurs partis cantonaux	20'826	33'981
Garantie de loyer	50'390	45'085
Débiteurs divers	565'246	592'753
./. Ducroire	0	-3'200
Actifs transitoires	70'386	85'890
Stocks	23'000	27'000
Titres	5'563	5'063
Immobilisations (corporelles et incorporelles)	184'000	228'000

Total actifs	7'318'943	8'085'377
---------------------	------------------	------------------

Passifs

Créanciers	480'152	302'344
Dettes aux partis cantonaux	16'699	14'888
Passifs transitoires	335'003	346'610
Provisions pour les élections	1'145'000	1'380'000
Provisions grands donateurs	1'226'419	1'075'642
Provisions pour les campagnes	1'191'200	2'046'200
Provisions legs	146'586	146'586
Provisions mobilisation	98'300	114'300
Provisions PS Femmes	115'000	145'000
Provisions PS60+	10'000	10'000
Provisions projets de récolte de fonds	342'000	306'515
Provisions diverses	1'613'000	1'598'000
Capital propre	599'585	599'291

Total passifs	7'318'943	8'085'377
----------------------	------------------	------------------

Affectation de l'excédent

Capital propre au 1.1.	599'291	593'178
Résultat	293	6'114
Capital propre au 31.12.	599'585	599'291

Comptes de résultats 2022

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Recettes	8'460'795	7'306'407	9'069'895
Cotisations	2'264'289	2'311'300	2'253'751 ¹⁾
Cotisations des membres	2'015'180	2'026'300	2'008'268
Versements de solidarité	249'109	285'000	245'483
Récolte de fonds	5'060'611	2'837'007	4'448'548 ²⁾
Dons des membres	1'000'000	804'601	810'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	2'354'932	1'571'406	1'996'497
Dons divers	1'705'679	461'000	1'642'051
Ventes	272'000	190'800	232'797 ³⁾
Autres recettes	484'222	546'200	606'078 ⁴⁾
Dissolution des provisions	379'673	1'421'100	1'528'722 ⁵⁾
Dépenses	8'454'681	7'305'926	9'069'602
Frais de production	213'634	256'300	203'213 ⁶⁾
Médias	135'309	160'300	149'721
Courriels pour les membres	27'152	56'000	43'825
Nouveaux projets de recherches de fonds	51'173	40'000	9'667
Frais de marchandises	145'153	500	233'092 ⁶⁾
Prestations de tiers	372'369	649'078	807'781 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	3'313'170	3'980'308	4'072'674 ⁸⁾
Autres frais de personnel	116'080	158'580	133'078 ⁹⁾
Frais de location	245'972	326'840	354'307 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	51'186	67'600	94'953 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	4'895	5'500	5'297
Frais administratifs	566'534	649'640	719'714 ¹²⁾
Frais informatiques	119'333	106'700	130'936 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	470'499	393'700	794'206 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	417'244	398'180	801'175 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	2'227'000	114'000	495'007 ⁵⁾
Amortissements	159'065	170'000	198'374 ¹⁶⁾
Résultat financier	33'633	29'000	38'226
Résultat extraordinaire	-1'088	-	-12'433 ¹⁷⁾
Résultat annuel	6'114	480	293

Centres de coûts 2022

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Parti	2'176'572	1'695'000	1'762'199 ¹⁸⁾
Cotisations	2'249'389	2'296'800	2'238'706
Dons	1'003'544	804'601	813'789
Dépenses courantes	-82'005	-61'000	-133'159
Frais de personnel et généraux	-732'839	-746'641	-746'837
Congrès	-72'779	-218'750	-164'775
AD	-37'903	-	-
Conseil du parti	-	-46'600	-28'566
Projets de développement	-	-150'000	-64'315
Dépenses présidence (jusqu'en 2021: yc CD)	-11'410	-31'550	-22'782
Dépenses des commissions	-591	-10'000	-745
Indemnités de la présidence yc dépenses	-96'658	-96'020	-85'705
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-11'057	-15'600	-13'172
Papier sur le climat	-878	-	-
Formation	-160'523	-167'772	-254'199 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-102'405	-114'672	-194'432
CoCo	-8'678	-	-
Formation interne	-3'283	-18'100	-2'088
Université d'été/Journées d'été	-4'816	-6'000	-34'472
Développement de membres	-28'796	-7'500	-9'704
Economie & démocratie	-646	-5'000	-
Séminaire sur la politique communale	-11'899	-11'500	-8'504
Conférence PS des villes suisses	-	-5'000	-5'000
PS60+	-90'666	-117'801	-114'120 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-69'872	-70'301	-74'468
Dépenses courantes	6'336	-2'200	-299
Dépenses de la présidence	-6'710	-7'000	-7'000
AD/conférences/groupe de travail	-12'965	-22'650	-21'093
Rencotres thématiques/campagnes	-7'454	-15'650	-11'260
PS Migrant-es	-68'558	-75'990	-72'093 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-64'361	-60'490	-61'476
Dépenses courantes	-3'053	-10'000	-10'137
Dépenses de la présidence	-1'145	-5'500	-480
JS/Juso	-191'479	-196'984	-168'219 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-191'479	-196'984	-168'219
PS Femmes	-137'678	-139'511	-140'841 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-100'885	-86'511	-109'307
Courriels du PS Femme	16'580	2'500	30'037
Dépenses courantes	-1'427	-5'000	-3'749
Dépenses de la présidence	-5'740	-7'500	-4'460
Assemblée des membres	-9'611	-18'000	-11'127
Campagnes	-26'741	-25'000	-42'235
50 ans du droit de vote des femmes	-9'854	-	-
PS queer	-377	-32'014	-34'085 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-377	-27'014	-25'749
Dépenses courantes	-	-5'000	-8'336

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Publications	-248'305	-511'640	-397'284 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux		-263'424	-141'085
links	-127'163	-92'360	-73'022
socialistes	-83'403	-49'400	-34'643
ps.ch	-37'739	-38'600	-36'800
Raport annuel	-	-10'700	-
Archives photographiques	-	-1'000	-586
Magazine « direct »	-	-56'156	-111'148
Campagnes et communiatio	-2'191'581	-773'624	-1'374'445 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-755'839	-1'000'824	-1'339'322
Dépenses courantes	-5'809	-5'000	-1'425
Campagnes	-630'855	-200'000	-26'164
Journaux de votations	-19'893	-43'600	-23'391
Référendums	-183'519	-295'000	-764'654
Initiatives	-536'671	-712'000	-798'587
Elections	-779'850	-60'000	-287'822
Récolte de fonds en ligne	537'955	339'800	497'921
Dissolution Provisions campagnes/élections	182'900	1'203'000	1'369'000
Mobilisation	-450'652	-451'098	-492'979 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-502'856	-493'598	-530'068
Dépenses courantes	-7'734	-13'500	-3'123
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	59'938	56'000	40'212
Récolte de fonds	1'666'784	771'915	1'285'477 ²⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-388'748	-505'491	-452'913
Diss./approvisionnement des provisions	-65'827	-74'000	-70'340
Résultat de la collecte de fonds	2'354'932	1'571'406	1'996'497
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-51'173	-40'000	-9'667
Part revenant aux partis cantonaux	-182'400	-180'000	-178'100
Assainissement financier	-300'000	-	- ²⁹⁾
Résultat Shop	2'576	-	882
Résultat annuel	6'114	480	293

Annexe aux comptes annuels 2022

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. La Coprésidence du parti a reçu un salaire annuel de 70 000 francs et l'indemnité forfaitaire pour frais d'environ CHF 10 000 au total. La rémunération totale des six vice-président-es est d'environ 30 000 CHF par an. Le président de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2022, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La Co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

Commentaires relatifs aux comptes

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont diminué d'environ 671 000 francs. Les liquidités brutes élargies ont diminué dans les mêmes proportions. Celles-ci comprennent en plus les avoirs en compte courant réalisables à court terme. Pour leur part, les actifs circulants nets ont diminué de quelque 891 000 francs.

en milliers de CHF	2022	2021
Résultat annuel	0.3	6.1
Amortissements	198.4	159.1
Cashflow I	198.7	165.2
Approvisionnement des provisions	598.8	2'339.1
Dissolution des provisions	-1'531.9	-395.1
Cashflow II	-734.5	2'109.2
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	217.5	-78.0
Investissements		
Investissements immobilisations	-154.3	-55.1
Financement		
Évolution Fonds	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	-671.3	1'976.1

En milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution
Caisse	0.7	0.7	- 0.0
PostFinance	4'184.0	3'880.1	+ 303.8
Banque	2'214.9	3'190.0	- 975.1
Liquidités	6'399.5	7'070.8	- 671.3
Avoir en comptes courants	483.8	500.1	- 16.3
Liquidités brutes	6'883.3	7'570.9	- 687.6
Autres actifs circulants	239.0	281.4	- 42.4
./. Dettes à court terme	824.8	663.8	+ 161.0
Actifs circulants nets	6'297.5	7'188.5	- 890.9

Débiteurs partis cantonaux

Les arriérés de cotisations des partis cantonaux à la fin de l'année 2022 ont été réglés au cours du premier trimestre 2023 ou des délais de paiement ont été convenus.

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	20.8	34.0	13.2
Dettes aux partis cantonaux	16.7	14.9	-1.8
Créances nettes envers les partis cantonaux	4.1	19.1	15.0

Provisions

Le montant total des provisions avoisine 5 888 000 francs au 31 décembre 2022. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2022 sont équilibrés, avec un très léger bénéfice de 290 francs.

Recettes

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 2 039 000 francs, est légèrement inférieur au budget. En 2022, les contributions de solidarité ont atteint 245 000 francs environ et sont ainsi de quelque 40 000 francs inférieures au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes sont de près de 1.6 millions de francs supérieures au budget.

Les recettes de la recherche publique de fonds (mailings de demande de don ou d'appel aux dons) ainsi que les dons du Groupe 2023 permettent d'obtenir des recettes nettes avoisinant 2 806 000 francs (y compris les dons des membres), soit environ 430 000 francs de plus que les valeurs budgétisées. Ce montant comprend un don important qui a été mis de côté à la fin de l'année pour un projet spécifique. Le résultat net se compose comme suit :

Recherche public de fonds/Groupe 2023 en milliers de €	2022	2021
Recettes brutes	4'090	4'330
Charges brutes	-1'284	-975
Revenu net	2'806	3'355
dont dons des membres	810	1'000

Le Groupe 2023 rassemble les donatrices et les donateurs réguliers du PS Suisse. Le nombre de membres de ce groupe (quelque 1750 personnes) a légèrement diminué par rapport à 2021.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons générés par les mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que par les mailings adressés aux destinataires de « *links* » et de « *socialistes* » :

Autres dons en milliers de CHF	2022	2021
Femmes socialistes, destinataires links und socialistes, div.	83	126
Campagnes de collecte de fonds en ligne	1'559	1'580
	1'642	1'706

Les recettes comprennent les dons d'environ 380 000 francs provenant d'un appel en lien avec le conflit en Ukraine en faveur de Solidar Suisse pour l'aide sur place. Ces dons ont été directement reversés à Solidar Suisse. Sans ces dons, les recettes des actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes dépassent le budget à hauteur d'environ 780 000 de francs. L'excédent a été dépensé pour les campagnes correspondantes.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 15 000 francs au PS Suisse en 2022 :

- Piero Hug, 29 070 francs
- Achim Schwander, 400 000 francs
- La Mobilière (groupe d'assurances), 35 400 francs
- Raiffeisen Suisse, 45 377 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans les magazines destinés aux membres et aux donateurs « *links* », « *socialistes* » et « *solidaires* » ainsi que les recettes générées par les éditions régionales (destinées aux différents partis cantonaux) du journal « *links* ». Sont en outre passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la création et l'exploitation de sites web, la participation des partis cantonaux et des sections à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, le produit de la revente de matériel de campagne aux partis cantonaux et aux sections, les prestations de services pour les activités de collecte de fonds des partis cantonaux ainsi que les recettes provenant d'un mandat de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement par dimanche de votation aux sections et aux partis cantonaux. En 2022, trois journaux de votations ont été produits.

4. Autres recettes

Les autres recettes comprennent divers frais de séminaire, les contributions de soutien du canton de Bâle-Ville et du PS de Bâle-Ville, qui a accueilli le Congrès en octobre 2022, ainsi que des contributions d'ONG et d'autres partis à l'organisation des manifestations pour la paix en Ukraine et à des campagnes communes.

La part versée par le groupe parlementaire socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 456 000 francs, est inférieur au montant prévu au budget.

5. Variation des provisions

En 2022, des provisions existantes ont été dissoutes pour un montant de 1,5 million de francs : pour les travaux préparatoires et le lancement de la campagne électorale 2023 à l'occasion du Congrès d'octobre 2022, pour l'initiative sur les crèches, pour l'initiative sur la place financière ainsi que pour l'initiative pour le fonds climat et pour le référendum sur l'impôt anticipé. Des provisions ont également été dissoutes pour couvrir les amortissements des investissements dans la nouvelle base de données de collecte de fonds et pour le développement de l'outil de la campagne de mobilisation (« Avanti »). Des provisions existantes prévues pour les campagnes ont été dissoutes pour des postes supplémentaires approuvés par un crédit supplémentaire en 2021 et limités à fin 2023. Des provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été dissoutes pour financer la prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle.

Les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions de campagne.

Dans le domaine des campagnes, le don important de 400 000 francs lié à des projets a été mis en réserve. Les provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été augmentées de 15 000 francs et les provisions en faveur des projets de collecte de fonds de 80 000 francs.

La constitution de provisions pour le paiement des heures supplémentaires et des soldes de vacances a été opérée via les frais de personnel.

Provisions en milliers de C	31.12.2021	Constitution	Dissolution	31.12.2022
Élection fédérales	1'380		-235	1'145
Campagnes	3'268	481	-1'185	2'564
Campagne de mobilisation	114		-16	98
Femmes socialistes suisse	145	15	-45	115
PS60+	10			10
Récolte de fonds	307	80	-45	342
Assainissement financier	1'130			1'130
Diverses	471	15	-3	483
Total provisions	6'825	591	-1'529	5'888

Dépenses

6. Frais de production et frais de marchandises

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression pour les magazines des membres « *links* », « *socialistes* » et « *ps.ch* » ainsi que pour les journaux de votations.

En 2022, les frais de production ont été légèrement inférieurs au budget pour tous les médias. Un nouveau lancement prévu de « *links* » et « *socialistes* » a été reporté.

En 2022, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que ceux des mailings envoyés aux destinataires de « *links* » et de « *socialistes* ». Les coûts du mailing des Femmes socialistes suisses ont été inférieurs au budget. Le mailing prévu pour un référendum a été réalisé dans le cadre d'un envoi de collecte de fonds, ce qui a entraîné une diminution des coûts de production. Cela vaut également pour le lancement ultérieur de l'initiative sur la place financière.

Les frais de marchandises comprennent notamment du matériel de campagne, comme des mouchoirs en papier (référendum sur le droit de timbre), des banderoles « *No war* » (campagne pour l'Ukraine), des badges (référendum contre AVS 21) et des sacs en tissu (loi climat). Les frais ont été compensés par des dons en ligne.

7. Services de tiers

Les services fournis par des tiers dans le cadre des activités principales du PS Suisse sont comptabilisés dans les services de tiers. Les services de conseil purs, sans référence directe aux activités, sont comptabilisés dans les frais administratifs.

Les honoraires de tiers comprennent notamment les rémunérations versées aux agences et à d'autres prestataires de services pour les services fournis dans le cadre des campagnes ainsi que pour la mise en page et les droits d'image des publications. Les dépenses, qui avoisinent 683 000 francs, sont de 471 000 francs supérieures au budget. La raison principale de ces surcoûts réside dans le surcroît de dépenses dans le domaine des campagnes – entre autres pour les référendums sur la suppression de l'impôt anticipé et sur AVS 21, dans le cadre de l'initiative sur les crèches et pour la préparation de la campagne électorale 2023. Pour le lancement du magazine « *direct* », les prestations de tiers ont également été plus nombreuses que ce qui était prévu au budget.

Les rémunérations pour les traductions comprennent tous les frais liés aux commandes de traduction externes ainsi que les traductions simultanées et les traductions en langue des signes lors des événements. D'un montant d'environ 124 000 francs, les rémunérations pour les traductions sont inférieures au budget. La principale raison de cette évolution réside dans la réduction des dépenses liées aux événements et aux campagnes.

8. Frais de personnel

En 2022, le total des frais de personnel atteint environ 4,073 millions de francs, ce qui est supérieur au budget prévu, soit 3,980 millions de francs.

La charge salariale de 3,378 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel s'élèvent à 4,073 millions de francs.

Les postes budgétés pour les projets de développement et pour le magazine « *direct* » n'ont pas été pourvus dans les proportions prévues ou les fonds ont été partiellement utilisés comme frais de fonctionnement. En contrepartie, des coûts supplémentaires ont été générés notamment dans les domaines des campagnes et pour les Femmes socialistes suisses (couverts par des provisions). Tous les postes supplémentaires sont limités dans le temps et partiellement financés, sur décision de la Présidence, par la compensation – par des ressources humaines – de frais de fonctionnement budgétisés. Il en va de même pour les ajustements mineurs de la charge de travail dans les emplois existants, notamment en ce qui concerne les élections de 2023.

En 2021 et 2022, la CCT a été renégociée entre le PS Suisse et le SSP. Celle-ci a été adoptée en juin 2022 lors du vote par le personnel et par la présidence. La grille des salaires fait partie intégrante de la CCT. Elle a été révisée et des critères de classification clairs ont été définis. La CCT est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et elle entraîne des coûts supplémentaires d'environ 100 000 francs en raison de la révision générale des classifications salariales. Cela concerne tous les centres de coûts, raison pour laquelle cela n'est plus mentionné séparément ici.

9. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (environ 133 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses ont diminué en particulier pour le recrutement de personnel, les remboursements de dépenses et les autres frais de personnel.

10. Frais de location

D'un montant avoisinant 354 000 francs, le total des frais de location est légèrement supérieur au budget. Les dépenses supplémentaires liées à la location de locaux pour un studio vidéo sont compensées en 2022 via le budget alloué aux projets de développement.

11. Entretien, réparations, leasing

Le total des dépenses de ce poste correspond à quelque 95 000 francs, ce qui est supérieur au budget. Des surcoûts résultent notamment de l'organisation de la manifestation interpartis pour la paix du 2 avril 2022.

12. Frais administratifs

D'un montant d'environ 720 000 francs, les frais administratifs sont en 2022 de quelque 70 000 francs supérieurs au budget prévu. Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées notamment pour les frais de port et les honoraires de conseil. Les surcoûts s'expliquent par les dépenses liées aux référendums, initiatives et campagnes mentionnés ainsi que par les prestations de conseil sur différents thèmes.

13. Frais informatiques

En 2022, les frais informatiques s'élèvent à environ 131 000 francs suisses, ce qui est supérieur au budget. Des surcoûts ont été occasionnés par les frais de licence liés au chiffre d'affaires dans le cadre de la collecte de fonds en ligne.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l’affichage, aux annonces, aux e-boards (publicité dans les gares) et à la publicité en ligne. Les frais totaux, d’environ 794 000 francs, sont nettement supérieurs au budget, notamment en raison des dépenses liées aux référendums, initiatives et campagnes mentionnés.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s’élèvent à 801 000 francs, sont de quelque 403 000 francs supérieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d’autres petites contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. Les dons issus de l’appel en ligne lié au conflit ukrainien en faveur de Solidar Suisse pour l’aide sur place s’élèvent à environ 380 000 francs.

Avec effet rétroactif depuis 2018, l’adhésion de partis d’États hors UE au Parti socialiste européen (PSE) n’est plus possible. C’est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. En 2022, la contribution à l’Alliance progressiste a été versée selon le budget.

16. Amortissements

2022 a été l’année de la mise en œuvre du nouveau site web. En outre, du mobilier de bureau a été complété ou remplacé et des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés. Des investissements ont également été réalisés dans la base de données de collecte de fonds et un studio vidéo a été installé dans des locaux loués en sus.

	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (yc. banque de donnée des membres/ base de données récolte de fonds/ outil campagne de mobilisation)	Internet	Support publicitaires
en CHF				
Investissements 31.12.2021	326	1'970	133	11
Évolution 2022	86	28	41	0
Investissements 31.12.2022	412	1'998	174	11
Correction valeurs 31.12.2021	295	1'773	133	11
Évolution 2022	83	95	21	0
Correction valeurs 31.12.2022	378	1'868	154	11
Valeur comptable 31.12.2022	34	130	20	0

17. Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire consiste dans le remboursement du CO2 par la caisse de compensation ainsi que dans le décompte de l’année 2021 des indemnités de l’ancien courtier responsable des démarches liées à la caisse de pension.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel ou part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du cercle d'assistance et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 777 000 francs, ce qui est inférieur au budget. La différence d'environ 36 000 francs s'explique notamment par une différence de charge de centre de coûts pour un poste par rapport au budget. Les dépenses réelles de 538 000 francs en frais de fonctionnement sont d'environ 26 000 francs inférieures au budget. Les surcoûts dus à la charge des intérêts négatifs et à la location de locaux supplémentaires pour un studio vidéo ont été compensés par des recettes supplémentaires provenant de prestations fournies, du versement issu du décompte des indemnités de courtage de l'année 2021 ainsi que de la dissolution d'un ducroire. La diminution des dépenses par rapport au budget résulte également d'une baisse des amortissements due à une diminution des coûts d'investissement. Il n'y a pas eu d'écart notable dans les frais généraux de bureau (matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de port généraux) ni dans le domaine informatique (maintenance et support).

Globalement, les dépenses des services centraux sont d'environ 62 000 francs inférieures au budget. Il en résulte une charge plus faible pour les centres de coûts principaux.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux entités dirigeantes, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 762 000 francs, soit environ 67 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Les contributions ont été inférieures aux valeurs budgétées. C'est le cas des cotisations des membres et des contributions de solidarité. Les dons effectifs des membres en 2022 sont légèrement plus élevés que ceux prévus au budget.

Les frais de fonctionnement du parti sont supérieurs au budget : Les raisons en sont la réalisation des auditions à l'occasion de l'élection du/de la remplaçant-e au Conseil fédéral, le

versement de contributions de soutien plus élevées aux organisations ainsi que des coûts supplémentaires pour les traductions et les consultations juridiques.

Les coûts liés à l'organisation des Congrès ont été moins élevés, en particulier dans le domaine des honoraires et des autres dépenses liées aux manifestations. Et cela notamment parce que le Congrès de février 2022 a encore été organisé sous forme numérique. De même, les coûts liés à l'organisation des réunions du Conseil de parti sont inférieurs au budget.

Les moyens nouvellement pris en compte dans le budget 2022 pour les projets de développement ont été utilisés pour les projets suivants, qui sont en partie associés à d'autres centres de coûts dans les comptes :

- Mise en place d'un studio vidéo au Palais fédéral ainsi que dans des locaux loués en plus, engagement temporaire pour les productions
- Couverture de coûts plus élevés pour les Journées d'été par rapport à l'université d'été inscrite au budget
- Engagement à durée déterminée pour le projet d'harmonisation des cotisations des membres

L'écart dans l'indemnisation de la Co-présidence résulte du décompte après coup du congé de maternité de Mattea Meyer.

Dans la rubrique « International », la cotisation à l'Alliance progressiste (PA) représente la part la plus importante. Un petit montant a en outre été versé à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). La culture et le suivi des relations avec les partis frères turcs et kosovars ont de nouveau joué un rôle important dans la politique du parti : Une délégation de haut niveau du PS s'est rendue à Ankara en février pour rencontrer des représentant-es de partis frères (CHP (Parti républicain du peuple) / HDP (Parti démocratique des peuples)) et d'organisations de la société civile. En avril, le groupe central Kosovo, dirigé par Fabian Molina, a organisé un voyage de trois jours pour une délégation à Pristina afin de consolider les relations avec notre parti frère LVV (Lëvizja Vetëvendosje, « Mouvement d'autodétermination »). Par solidarité en vue des prochaines élections, le PS a en outre envoyé une délégation au congrès du HDP à Ankara en juillet. En août, le PS a accueilli une délégation du SPÖ (Sozialistische Partei Österreichs, Parti socialiste d'Autriche) pour un repas du soir à Zurich. À l'occasion du Congrès qui s'est tenu en octobre à Bâle, le PS Suisse a convié tou-tes les invité-es internationaux-ales à une fête du parti en soirée. En décembre, la co-secrétaire générale Rebekka Wyler a représenté le PS Suisse au congrès du PSE (Parti socialiste européen) organisé à Berlin, en compagnie du co-président Cédric Wermuth.

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 254 000 francs, ce qui est supérieur au budget. Les surcoûts dans les frais de personnel résultent d'une part du transfert de ressources humaines du domaine de la « Mobilisation » vers celui de la « Formation ». Un engagement temporaire pour le projet d'harmonisation des

cotisations des membres est couvert par le budget des projets de développement. Des provisions ont été dissoutes, comme prévu au budget, pour un engagement temporaire prévu pour des projets de développement du parti en Suisse romande.

Les surcoûts pour les premières Journées d'été par rapport au budget de l'ancienne université d'été sont couverts par le budget des projets de développement.

20. PS60+

Les dépenses totales du centre de coûts « PS60+ » sont légèrement inférieures au budget.

21. PS Migrant-e-s

Les dépenses totales du centre de coûts « PS Migrant-e-s » sont conformes au budget.

22. Jeunesse socialiste suisse

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente/du président (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2022, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

23. Femmes socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives, d'environ 141 000 francs, sont conformes au budget. La prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle a été approuvée via un crédit supplémentaire et financée par des provisions des Femmes socialistes suisses.

Le mailing annuel des dons des Femmes socialistes suisses et les appels aux dons en ligne – notamment pour la campagne « Seul un oui est un oui ! » – ont eu plus de succès que prévu au budget, si bien qu'à la fin de l'année, les provisions en faveur des projets des Femmes socialistes suisses ont pu être augmentées de 15 000 francs.

24. PS queer

Le PS queer a été créé en 2022. Pour couvrir les surcoûts liés à la création, on a utilisé la réserve de l'ancienne commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre ».

25. Publications

Les dépenses globales pour les publications avoisinent 397 000 francs et sont d'environ 115 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore six numéros du magazine des membres « *links* », quatre de « *socialistes* » et également toujours quatre de « *ps.ch* ». Conformément aux autres groupes de centres de coûts, les frais de personnel, y compris la part des frais généraux (au prorata), sont également présentés séparément à partir de 2022. Le budget 2022 a été ajusté pour faciliter la comparaison. La diminution des dépenses de personnel s'explique notamment par le fait que la planification pour le magazine « *direct* »

(dans le budget « portrail média ») prévoyait davantage de ressources en personnel ou moins de frais de fonctionnement. Dans l'ensemble, les dépenses pour le magazine « *direct* » ont été en 2022 inférieures à celles prévues au budget. Les coûts ont également diminué en raison d'un nouveau retard dans le « relancement » partiel de « *links* » et de « *socialistes* ».

Le remaniement du rapport annuel n'a pas été réalisé en 2022 et est de nouveau inscrit au budget pour 2023.

26. Campagnes et communication

En 2022, le PS Suisse a mené diverses campagnes. Avec le succès de sa campagne pour le non au droit de timbre, le PS a remporté « en solitaire », en février 2022, la troisième votation consécutive en matière de politique fiscale. Il a pu réitérer ce succès avec le référendum sur l'abolition de l'impôt anticipé en septembre 2022.

À partir du 24 février 2022, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine a également marqué le travail de campagne. C'est aussi grâce à une pétition du PS, signée par des dizaines de milliers de personnes, que la Suisse s'est ralliée aux sanctions de l'UE contre la Russie. De nombreuses manifestations pour la paix ont eu lieu, auxquelles le PS a apporté un soutien significatif.

Outre les projets de politique fiscale et la guerre en Ukraine, l'année a été marquée notamment par la votation sur l'AVS. Le PS s'est fortement engagé en faveur du non, aux côtés des Femmes socialistes suisses et des syndicats. Le projet a été accepté de justesse, par seulement 50,6 % des voix – ce qui peut être considéré comme un succès eu égard au contexte de départ, pour le moins délicat. Le reste de l'année a lui aussi été marqué par le thème de la prévoyance vieillesse : ainsi, en décembre, le PS a lancé un appel au Conseil des États pour rappeler la promesse faite par le camp bourgeois lors de la campagne de votation sur l'AVS, à savoir qu'il se battrait lui aussi pour que les rentes des femmes et des personnes à bas revenus augmentent enfin.

Des crédits supplémentaires pour le référendum sur l'impôt anticipé, pour la pré-campagne sur l'initiative pour l'allègement des primes ainsi que pour les travaux préparatoires en vue des élections de 2023 ont été approuvés lors des Congrès du 4 février 2022 et des 29 et 30 octobre 2022. Les fonds prévus pour la pré-campagne de l'initiative sur l'allègement des primes n'ont pas été utilisés, car le processus parlementaire a pris du retard.

Les campagnes ont été accompagnées avec succès de mesures de collecte de fonds par voie électronique. Des recettes brutes d'environ 1 559 000 francs ont ainsi été générées. Les recettes d'un appel en faveur de Solidar Suisse pour une aide d'urgence en Ukraine ont été versées à Solidar. La partie restante a été imputée aux revenus de la collecte de fonds en ligne. Ceux-ci ont ainsi été supérieurs aux prévisions budgétaires.

Un journal de votations a été produit et distribué aux sections pour toutes les dates de votation. Chaque section a droit à 2000 exemplaires gratuits.

Dans le domaine des campagnes, des provisions d'un montant de CHF 1 420 000 ont été dissoutes. Un don important de 400 000 francs lié à un projet spécifique a été entièrement provisionné.

en milliers de CHF	2022	2021
Budget campagnes, référendums, initiatives	1'311	390
Recettes brutes campagnes en ligne	1'559	1'580
Recettes brutes liées attr. à la recherche de fonds en ligne	-745	-620
	<u>2'124</u>	<u>1'349</u>
Utilisation - excl. variation des provisions		
Campagnes	-472	-757
Référendums	-940	-306
Initiatives	-424	-255
Élections fédérales	-289	-30
	<u>-2'124</u>	<u>-1'349</u>

27. Mobilisation

Les coûts totaux dans le domaine « Mobilisation », qui s'élèvent à environ 493 000 francs, sont supérieurs au budget. Raison principale : la différence de charge de centre de coûts d'un poste par rapport au budget.

En 2022, des projets de campagne de mobilisation encadrés par des animateurs/trices ont pu se concrétiser dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne, Zurich, Grisons et Berne, dans les villes de Zurich et de Winterthur ainsi que lors des élections communales dans les communes du canton de Zurich ayant un parlement. D'autres projets ont été mis en œuvre dans le cadre de collectes d'initiatives nationales, des élections cantonales à Genève, Vaud et Schwytz, des élections communales à Köniz et Riehen et lors d'une votation populaire à Bâle-Campagne. Nous avons également mis à la disposition de la Grève du climat un clone de l'outil Avanti.

28. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Le point 2 présente les recettes et les charges brutes.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds (à l'exception des dons des membres) se montent à environ 1 996 000 francs, soit quelque 425 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Ce chiffre comprend un don important de 400 000 francs en faveur de l'initiative sur la place financière, qui a été mis en réserve à la fin de l'année.

Le nombre de membres du Groupe 2023 est légèrement inférieur à celui de 2021, avec 1750 personnes qui nous apportent leur soutien. Les recettes totales pour 2022 sont comparables à celles de l'année précédente. La participation moyenne de chacun-e de ces fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 350 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

Les amortissements de la nouvelle base de données de collecte de fonds, mise en œuvre au printemps 2020, ont été couverts par des provisions existantes. Des provisions ont été constituées pour des investissements futurs conformément à la clé de répartition encore décidée par le Comité directeur.

Lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, les partis cantonaux ont adopté les deux règlements sur la collecte de fonds pour tous les partis cantonaux qui n'ont pas leur propre collecte de fonds, d'une part, et pour ceux qui ont leur propre collecte de fonds, d'autre part. Ces derniers n'ont plus droit à une distribution proportionnelle (répartition au prorata) dès lors qu'ils effectuent deux envois ou plus par an. La distribution aux partis cantonaux est fondée sur les résultats effectifs de la collecte de fonds et s'élève à 200 000 francs au maximum. En raison du très bon résultat de 2022, cette participation sera distribuée aux partis cantonaux dans son intégralité. En 2022, deux partis cantonaux ont mené leur propre collecte de fonds et ont ainsi perdu le droit intégral ou partiel à une répartition au prorata. La moitié de cette somme est distribuée aux autres partis cantonaux ou reste au PS Suisse. En 2022, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à environ 178 000 francs.

29. Assainissement financier

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule depuis 2017 des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires. Le taux visé a presque été atteint en 2021, raison pour laquelle aucune autre réserve n'a été constituée en 2022, conformément au budget. Le quota est proportionnel au budget du PS Suisse. En fonction de l'évolution, de nouveaux apports seront effectués après les élections de 2023.

**Bericht der Revisionsstelle
an den Parteitag des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Als Revisionsstelle gemäss Art. 15 Ziff. 8 lit. cc der Statuten haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist der Parteirat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 23. März 2023

Recommandation du Conseil de parti : adoption des comptes annuels 2022.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (INITIATIVE POUR L'INCLUSION) »

Argumentation du Comité d'initiative

Égalité, autodétermination et participation pour les personnes handicapées, maintenant !

La Suisse compte près de 1,7 million de personnes vivant avec un handicap. Les personnes en situation de handicap se heurtent quotidiennement à de nombreux obstacles qui rendent difficile, voire impossible leur participation autonome à la vie en société. À maints égards, notre société n'est pas encore inclusive – elle n'est pas conçue pour les personnes en situation de handicap. Des obstacles nous rendent la vie difficile à nous toutes et tous, ainsi qu'aux personnes ayant de jeunes enfants ou s'occupant de personnes âgées.

L'initiative pour l'inclusion vise à changer la donne : son but est de renforcer les droits des personnes en situation de handicap par le biais d'une modification de notre Constitution fédérale. Les handicaps doivent en effet être reconnus comme partie intégrante de l'être humain. L'initiative pour l'inclusion fait ainsi progresser la société tout entière. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société de manière autodéterminée et égalitaire. Cela implique par exemple la mise à disposition des mesures de soutien nécessaires à cet effet, que ce soit sous forme d'assistance, de moyens auxiliaires ou d'autres mesures d'adaptation.

Les droits des personnes handicapées sont des droits humains

Depuis 23 ans, notre Constitution garantit une certaine protection contre les discriminations fondées sur un handicap physique, cognitif ou psychique. La Suisse dispose certes d'une Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Or, ces droits humains fondamentaux sont mis en œuvre de façon extrêmement hésitante, voire pas du tout, notamment sur le plan cantonal. De toute évidence, le droit en vigueur ne suffit pas à garantir la participation égalitaire et autodéterminée des personnes en situation de handicap à la vie en société. Pour faire avancer les choses, il convient d'inscrire dans la Constitution un mandat renforcé de la part du peuple et des cantons ! L'égalité effective des personnes en situation de handicap doit enfin devenir une priorité.

- **Aujourd'hui, l'égalité en droit et dans les faits des personnes en situation de handicap est mise en œuvre sans grande conviction. L'initiative pour l'inclusion exige une protection efficace de ces personnes contre les discriminations. Elle charge la Confédération et les cantons de prendre des mesures visant à garantir leur égalité en droit et dans les faits, quel que soit le domaine de la vie concerné.**

Participation autodéterminée

Les personnes en situation de handicap veulent obtenir ce qui va de soi pour de nombreuses personnes non handicapées : pouvoir décider où et avec qui elles souhaitent vivre, se former et se perfectionner, travailler ou utiliser les transports publics en toute autonomie. En ratifiant la CDPH, la Suisse s'est engagée à protéger les personnes en situation de handicap contre les discriminations. Or, la réalité est tout autre : il n'existe en effet guère de domaines dans lesquels les personnes en situation de handicap ne sont pas confrontées à des inégalités. Elles sont par exemple souvent obligées de vivre dans une institution. Ou elles n'obtiennent pas d'emploi bien qu'elles veuillent et puissent travailler. En outre, vu l'absence d'adaptations tant sur le plan architectural que technique et organisationnel, l'accès par exemple aux transports publics, à une formation, à un cabinet médical ou à un restaurant leur est rendu difficile, voire impossible. Enfin, elles se voient également restreintes dans l'exercice de leurs droits politiques. Cette situation est indigne de notre pays !

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont trop souvent oubliées. L'initiative ouvre la voie à un changement de paradigme : toute personne doit pouvoir participer à la vie en société et prendre part aux décisions. L'inclusion est un enjeu qui nous concerne toutes et tous.**

Libre choix du lieu et du mode de résidence

En Suisse, près de 150 000 personnes en situation de handicap vivent en milieu institutionnel. Les soutiens financiers sont alloués aux institutions, d'où le manque de moyens pour financer le soutien de formes d'habitat autonomes. Et ce malgré le fait que ces formes d'habitat s'avèrent souvent moins onéreuses pour la société ! De plus, il manque souvent des logements en nombre suffisant qui soient financièrement abordables et accessibles à ces personnes. Faute d'alternatives, les personnes en situation de handicap se voient souvent contraintes de vivre dans une institution. Les décisions quotidiennes – telles que l'heure du coucher – sont prises à leur place.

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont nombreuses à être privées de la liberté de choix. Elles sont contraintes de vivre en institution. L'initiative pour l'inclusion demande qu'elles puissent elles aussi choisir librement leur mode et leur lieu de résidence.**

Garantir l'assistance nécessaire

L'initiative pour l'inclusion vise à fournir aux personnes en situation de handicap les ressources nécessaires pour s'investir de manière autonome dans la vie sociale, politique, économique et culturelle, grâce à des prestations d'assistance. Les personnes en situation de handicap doivent se voir reconnaître le droit de recevoir l'assistance personnelle et technique nécessaire à leur égalité en droit et dans les faits.

Les domaines de la vie actuellement couverts par la contribution d'assistance sont définis de façon trop étroite, comme en témoignent les exemples suivants :

- Le système en vigueur ne permet pas à une personne ayant un handicap de la parole de financer l'assistance verbale dont elle a besoin pour exercer un travail.
 - Une personne sourde qui souhaite s'engager en politique a toujours besoin des services d'un-e interprète en langue des signes. Or, le système actuel ne prévoit pas de telle prestation. De même, les informations politiques et publiques destinées à la formation de l'opinion dans le processus politique ne sont souvent pas traduites en langue des signes.
 - Les personnes ayant un handicap cognitif qui souhaitent s'impliquer dans la vie en société, y participer comme membres à part entière et prendre pied dans le monde du travail ont également besoin d'assistance. Or, ce type de soutien n'est jusqu'à présent pas inclus dans la contribution d'assistance.
- **Les prestations d'assistance ne sont pas suffisantes. L'initiative pour l'inclusion demande que les prestations d'assistance soient élargies afin de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie en société.**

Texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 8, al. 4

⁴ *Abrogé*

Art. 8a² Droits des personnes handicapées

¹ La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie. Les personnes handicapées ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet, notamment à une assistance personnelle et technique.

² Les personnes handicapées ont le droit de choisir librement leur forme de logement et l'endroit où elles habitent et ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet.

Prise de position du Conseil de parti

L'initiative pour l'inclusion a été lancée fin avril par l'Association pour une Suisse inclusive. Ce projet de loi demande l'égalité de droit et de fait des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. L'initiative est soutenue par les personnes concernées et les organisations amies. Le PS entend continuer d'intensifier son engagement en faveur de l'inclusion ; cela vaut tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti. Les membres du PS souffrant d'un handicap jouent un rôle prépondérant dans cette démarche, car la devise est : « Rien sur nous sans nous ». Le Conseil de parti salue les objectifs de l'initiative et recommande au Congrès qui se tiendra le 26 août de décider du soutien officiel du PS Suisse à l'initiative pour l'inclusion.

Proposition du Conseil de parti³ : soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3)

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent article sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution.

³ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR : PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET RAPPORTS

PROPOSITION DU PS USTER LES ENFANTS ONT DROIT À UN DÉVELOPPEMENT SAIN. IL FAUT DONC LES PROTÉGER DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Proposition

1. Dans l'agenda politique, le PS Suisse inscrit « l'utilisation des médias numériques par les parents et leurs enfants en âge préscolaire » comme thème à traiter de toute urgence.
1. Le PS Suisse s'engage en faveur de mesures préventives visant à sensibiliser les parents et la population aux dangers que comportent les médias numériques pour le développement de la petite enfance.
2. Le PS Suisse examine si un projet de loi est nécessaire pour protéger de manière complète et efficace les enfants en âge préscolaire et pour garantir un développement sain (dès la petite enfance).

Justification

En ce qui concerne l'utilisation des médias numériques, deux facteurs entravent le bon développement des enfants :

1. Lorsque les bébés et les jeunes enfants sont calmés, tranquilisés et occupés avec des appareils numériques, ils subissent des dommages durables dans leur développement global.
2. Les parents qui s'occupent de leur enfant tout en utilisant souvent leur téléphone mobile empêchent l'établissement d'une relation avec leur enfant.

Plus les bébés et les jeunes enfants passent de temps devant un écran, plus cela a des effets néfastes sur leur développement (cérébral). Il suffit de 30 minutes d'écran par jour pour augmenter de 49 % le risque de troubles du développement du langage. Les enfants qui utilisent fréquemment des médias numériques — tels que les téléphones portables et les tablettes, YouTube, Instagram, TikTok et autres — présentent des déficits visibles dans le développement de leur cerveau. Parmi les autres effets négatifs, on mentionnera les suivants : troubles de l'alimentation et de l'endormissement chez les bébés, troubles du développement du langage et de la concentration, difficultés de lecture/d'écriture, déficit d'empathie, troubles du comportement, faible tolérance à la frustration, hyperactivité, manque de contrôle des impulsions, agressivité ou encore mauvaise motricité fine et globale.

Les nourrissons ont besoin de la proximité de leurs parents et de leur contact visuel pour, entre autres, forger leur confiance fondamentale. Si un enfant ne peut pas établir de contact

avec sa mère ou son père (parce qu'elle ou il l'ignore constamment à cause de son téléphone portable ou qu'elle ou il a un regard apathique), alors l'enfant évite de regarder sa mère ou son père dès l'âge de quatre mois. Dans de telles circonstances, même les tout petits enfants se résignent et souffrent de l'addiction de leurs parents aux smartphones.

La consommation de médias a un effet amplificateur. Les enfants vivant dans un environnement bienfaisant peuvent tirer profit de la consommation médiatique. Dans les familles à risque, la consommation de médias dérape souvent. Les parents réagissent aux enfants très agités en consommant encore plus de médias — un cercle vicieux.

Les parents ont un rôle important de modèle. L'utilisation des médias numériques est le sujet numéro un dans le contexte du conseil éducatif. Les parents ont besoin d'accompagnement, de soutien et de services de conseil pour assimiler et cultiver un mode d'utilisation des médias numériques adapté à leur enfant.

Selon notre Constitution fédérale, art. 11.1, « les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. » L'art. 67.1 stipule ceci : « Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons tiennent compte des besoins de développement et de protection propres aux enfants et aux jeunes. » La Convention relative aux droits de l'enfant (Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) stipule ceci : « ... que les enfants ont droit à une aide et à une attention spéciales... » (préambule). Art. 19.1 : « pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements... » Art.31.1 : « Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Nous devons prendre au sérieux les risques pour la santé liés à la numérisation — encore relativement nouvelle pour notre société. Les enfants sont livrés, impuissants et démunis, à l'action des adultes. De nombreux parents ne sont probablement pas conscients du problème majeur que représente l'utilisation fréquente des médias numériques, tant par eux-mêmes que par leurs enfants.

Le Conseil des États a rejeté la proposition de la Commission thématique « Science, éducation et culture » du PS Suisse d'inclure dans la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse une campagne de prévention sur l'utilisation des médias. Il est donc d'autant plus important de poursuivre cet engagement au niveau fédéral si l'on tient à mettre en œuvre cette exigence.

L'utilisation intensive des médias nuit au développement des enfants. Les conséquences sont parfois irréversibles et donc graves pour l'enfant. Pour nous, en tant que société, les conséquences négatives sont significatives d'un point de vue juridique, sanitaire, social et financier et à traiter de toute urgence. Les enfants ont droit à un développement sain. Ils ont le droit d'être protégés.

Études

1. Parents, portable, enfant – L'attraction fatale du téléphone mobile (der-farang.com)
2. miniKim-Studie 2020
3. KIM-Studie 2020
4. JIM-Studie 2021
5. OBSAN ADELE Bericht 2020 (Rapport 2020 ABEDELE+ de l'Observatoire suisse de la santé)
6. Mike-Studie 2019
7. DAK-Studie 2020
8. GAIMH Positionspapier frühe Kindheit und digitale Medien (Document de position de la GAIMH (German speaking association for infant mental health) sur la petite enfance et les médias numériques)

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter modifié.

Justification : Le PS Suisse soutient l'orientation générale de la proposition. La sensibilisation en vue de la protection des enfants contre les médias numériques est juste et importante. Il convient toutefois de noter que nous ne partageons pas les explications de la motion qui considèrent les nouveaux médias comme fondamentalement mauvais. Les nouveaux médias ont aussi apporté beaucoup de bonnes choses. Il est important que les parents et les enfants apprennent à utiliser correctement les médias. C'est pourquoi nous sommes également favorables à des offres de conseil à bas seuil pour les parents ainsi qu'à une offre de loisirs accessible et adaptée à l'âge des enfants. En principe, il est toutefois important de mettre en place une politique familiale globale qui renforce les compétences médiatiques dans les écoles, qui introduit un conseil aux parents généralisé, qui offre des crèches abordables et qui supprime les obstacles financiers aux offres de loisirs (comme les associations, etc.). Seule une approche globale de ce type permettra de lutter contre les dangers mentionnés dans le texte.

Il ne serait ainsi pas justifié d'inscrire ce thème à l'agenda politique en le considérant « à traiter de toute urgence ». D'autant plus que l'on ne sait pas ce que l'on entend par « toute urgence ». L'élaboration d'un projet de loi est également rejetée : il est très difficile d'interdire aux parents de garantir l'accès des enfants aux médias numériques. En outre, les médias numériques font désormais partie de notre quotidien, c'est pourquoi (au lieu d'une interdiction ou d'autres dispositions légales à l'intention des parents) des mesures préventives semblent bien plus judicieuses. Au lieu de diaboliser les médias, il est important d'apprendre à les utiliser. Le point 2, à savoir que le PS Suisse s'engage en faveur de mesures préventives, doit donc être approuvé.

PROPOSITION DU PS BIENNE MADRETSCH

Selon son programme, le PS Suisse poursuit les objectifs de la démocratisation de l'économie et du dépassement du capitalisme. Face aux défis existentiels actuels, il est de plus en plus nécessaire de ne plus considérer ces points du programme comme de simples utopies, mais de rendre concrets les moyens de les réaliser. Dans ce contexte, il faut notamment penser aux points suivants :

1. Le PS Suisse se bat pour le maintien et le développement du secteur d'intérêt général (public, communal, coopératif) de l'économie.
Comme mesure y-relative, le PS souhaite notamment que le crédit soit organisé en tant que service public.
1. Le PS Suisse demande la transition vers une économie circulaire écologique gérée de manière planifiée et solidaire. Il convient notamment d'examiner si les procédures connues et éprouvées issues de l'économie de guerre (rationnement, contrôle des prix, monopoles pour l'importation et l'exportation) permettraient de mieux relever les défis actuels (p. ex. la pénurie d'énergie due à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la nécessité d'un abandon rapide des sources d'énergie fossiles et nucléaires).

Motif

Tout porte à croire que les défis actuels — on pense ici notamment aux conséquences de la pandémie, de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et du réchauffement climatique — ne peuvent pas être résolus durablement dans le cadre du mode de production capitaliste.

Sur le point 1 : il apparaît de plus en plus évident qu'une économie axée sur le primat de la rentabilité du capital n'est plus en mesure de couvrir les besoins fondamentaux de la majorité de la population qui travaille. L'effondrement du Credit Suisse Group et les mesures d'assainissement mises en place par la suite ont clairement démontré que les grandes banques ne pouvaient pas survivre sans l'aide de l'État. « *Too big to fail* » doit donc à l'avenir signifier aussi « *too big to be privately owned* ». Depuis la débâcle du Credit Suisse Group, on peut considérer que les mesures visant à contrôler comme il se doit les grandes banques organisées en mastodontes du capitalisme privé ont échoué.

Sur le point 2 : la pénurie de biens essentiels pendant la pandémie, la pénurie d'énergie consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la nécessité d'intervenir efficacement dans la production sur fond de réchauffement climatique montrent clairement que le « marché libre » n'est de loin pas toujours le garant d'un approvisionnement assuré en biens essentiels de consommation courante.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter moyennant les amendements suivants :

1. Le PS Suisse se bat pour le maintien et le développement du secteur d'intérêt général (public, communal, coopératif) de l'économie. ~~Comme mesure y-relative, le PS souhaite notamment que le crédit soit organisé en tant que service public.~~

2. Le PS Suisse demande la transition vers une économie circulaire écologique, gérée de manière planifiée et solidaire. ~~Il convient notamment d'examiner si les procédures connues et éprouvées issues de l'économie de guerre (rationnement, contrôle des prix, monopoles pour l'importation et l'exportation) permettraient de mieux relever les défis actuels (p. ex. la pénurie d'énergie due à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la nécessité d'un abandon rapide des sources d'énergie fossiles et nucléaires).~~

Motif : le PS Suisse soutient l'idée maîtresse de la proposition. La démocratisation de l'économie est l'une des principales préoccupations du parti. Depuis 2011, un groupe de travail spécialement créé à cet effet (GT Démocratie économique) s'engage à fournir des éléments pour une transformation de l'économie vers une économie démocratique, écologique et solidaire et à tracer ainsi des voies concrètes pour l'instauration d'un modèle économique axé sur l'intérêt général. Dans ce sens, nous soutenons fermement les deux revendications de la proposition, mais nous proposons de renoncer aux deux phrases qui suivent pour des raisons de clarté et de rigueur de celle-ci. Ainsi, le point 1 ne précise pas ce qu'il faut entendre par une organisation publique du crédit – la BNS doit-elle être la seule à octroyer des crédits ? Qu'en est-il des autres formes de création de crédit, etc. ? De même, la référence à une économie de guerre semble peu utile lorsqu'il s'agit de concrétiser la mise en place d'une économie circulaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GT DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

Le GT Démocratie économique a été créé par la Présidence du parti en novembre 2013. L'objectif était de travailler dans le long terme sur le thème de la démocratie économique, qui occupe une place prépondérante dans le programme du PS Suisse de 2010. Les revendications politiques, la mise en évidence de possibilités d'action concrètes aux différents niveaux politiques ainsi que la promotion des connaissances et des débats sur la démocratie économique font partie des objectifs de ce groupe de travail. Des personnes aux profils les plus divers ont participé et participent encore aux activités de celui-ci. Cela va de la conseillère nationale au/à la représentant-e de la JSS, en passant par le ou la simple membre du PS intéressé-e. Le groupe compte aussi des syndicalistes et des défenseur-euses des consommateur-trices. La composition du GT n'a cessé d'évoluer au fil des années, notamment en fonction des travaux à effectuer et des projets ponctuels à traiter.

Le Congrès du parti organisé en décembre 2016 à Thoune a été le lieu de discussions et de l'adoption du papier de position intitulé « Un avenir pour tous, sans privilèges – préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité ». Ce document a été élaboré dans le cadre du GT Démocratie économique et sur la base de différents travaux préparatoires réalisés par le GT en 2014 et 2015 (recherches, colloques, etc.). Parallèlement au Congrès du parti et au papier de position, le thème de la démocratie économique a été discuté en coopération avec un large public (médiatique) ainsi qu'au sein du parti, ce qui a aussi donné lieu à de fréquentes controverses.

Des membres du groupe de travail ont également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de diverses « mesures d'accompagnement ». On peut citer la brochure illustrée intitulée « Davantage de démocratie : créer une économie pour toutes et tous, sans privilèges » ainsi que la brochure consacrée aux „*Communs*“, le site www.wirtschaftsdemokratie.ch (seulement en allemand) ou encore un petit film sur le sujet, projeté lors du Congrès du parti. Il convient également de souligner l'existence du module de formation « Démocratie économique », disponible depuis fin 2016, qui a suscité une forte demande de la part des sections ou des partis cantonaux (la version française est disponible depuis l'été 2017).

Dans le cadre du papier de position, le Congrès a également approuvé la demande d'un plan d'action en vue d'une mise en œuvre. Ce plan d'action a été élaboré par le groupe de travail et présenté, après son adoption par le Comité directeur, lors de l'Assemblée des délégué-e-s d'octobre 2017 à Olten. Le plan d'action s'articule autour de trois axes : « Entrepreneuriat social et coopératives », « Cogestion » (codétermination/codécision) et « Service public et *communs* ». Pour chaque axe, trois actions assorties de mesures sont mentionnées. Dès 2017, le GT Démocratie économique mis en place un colloque commun au PS et aux syndicats sur le thème de la « cogestion en entreprise », qui s'est tenu à Berne en février 2019. En octobre 2021, le GT a organisé la présentation d'un livre au (centre culturel) Kosmos, à Zurich. Silke Helfrich, de la Böll-Stiftung, a fait un exposé sur son livre intitulé « *Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat* » (« *Commons. Pour une nouvelle politique au-delà du marché et de l'État* »).

Après les élections, le GT Démocratie économique s'est réuni en novembre pour un atelier d'une journée, au cours duquel il s'est mis d'accord sur un nouveau calendrier de mise en œuvre des trois axes et a apporté des compléments de contenu, notamment sur le thème de l'économie sociale. Le GT Démocratie économique s'est fixé pour objectif de fournir des éléments (constitutifs) pour une transformation de l'économie en une économie démocratique, écologique et solidaire.

Sur la base du plan d'action, le GT a lancé, lors de la session de printemps de l'année 2020, un paquet d'interventions assorti de revendications issues du document stratégique. Celles-ci ont été diffusées par les médias le 8 mars et ont fait l'objet d'une publicité sur la page web du GT ainsi que sur la page d'accueil du PS Suisse. Les interventions suivent la structure du plan d'action, à savoir les parties « cogestion » (Barbara Gysi/Samuel Bendahan), « entrepreneuriat social » (Eric Nussbaumer) et « service public » (Fabian Molina/Samuel Bendahan). En lançant le paquet d'interventions, le GT a mis en œuvre des aspects essentiels du plan d'action.

Pendant la pandémie de Covid-19, le GT Démocratie économique a publié plusieurs courts articles thématiques sur une [page d'accueil réaménagée](#) (seulement en allemand). Parallèlement, il a été décidé de rendre les travaux du GT accessibles aux membres du parti intéressés sous une forme condensée dans le cadre d'une Newsletter semestrielle et d'en faire la promotion. Des contenus essentiels ayant trait à la démocratie économique sont diffusés deux fois par an en lien avec un thème central choisi, sous forme de contributions personnelles, de recensions (analyses et comptes rendus critiques), de vidéos et de liens. Octobre 2021 a été le mois de la première Newsletter, consacrée au thème du « capitalisme numérique ». Elle a eu un large écho et a permis d'attirer de nouveaux membres pour le traitement de ce sujet. La Newsletter a atteint un taux d'ouverture de près de 50 % et a été envoyée à une sélection de lecteur-trices du PS intéressés-es par les questions de politique économique. En raison du manque de ressources en personnel et en temps, la deuxième édition, consacrée au thème « numérisation et travail » et prévue pour le printemps 2022, a été reportée pour le moment. Le GT a défini l'« économie du travail de *care* » comme noyau d'autres thèmes prioritaires. La question maintien de la publication de la Newsletter reste actuellement ouverte pour des raisons de ressources.

Le 25 octobre 2021, le GT Démocratie économique a organisé, en coopération avec le Denknetz (réseau de réflexion), sa propre manifestation sur le thème « Capitalisme du précaire » au (centre culturel) Kosmos, à Zurich. Devant quelque 70 personnes, le conseiller national Fabian Molina et Mirjam Aggeler, d'Economiefeministe, ont débattu avec la professeure Albena Azmanova, auteure et philosophe, de l'ouvrage intitulé « Capitalism on Edge. How fighting Capitalism can Achieve Radical Change without Crisis or Utopia » (2020) / (« Le capitalisme sur le fil du rasoir. Comment le capitalisme de combat peut opérer avec succès un changement radical sans crise ni utopie » (2020)). La manifestation était animée par Sandro Liniger (conseiller politique spécialisé et responsable du GT Démocratie économique au Secrétariat central du PS Suisse). La rencontre peut être visionnée et écoutée sur [la page d'accueil du Denknetz](#).

Le GT Démocratie économique s'est réuni à quatre reprises en 2018, à cinq reprises en 2019 et à trois reprises en ligne en 2020 et 2021. À cela se sont ajoutées diverses réunions de sous-groupes, travaillant sur des thèmes et des projets spécifiques, ainsi

Président-e du GT démocratie économique : Barbara Gysi, Fabian Molina

Conseiller spécialisé: Sandro Liniger